Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 391f06
Tel: +33 3 88 41 31 93
Fax : +33 3 90 21 41 34
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Président de l'APCE se félicite de l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis sur les « tribunaux militaires »

Strasbourg, 29.06.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a fait la déclaration suivante lors la session plénière de l'Assemblée, à Strasbourg :

« Je me félicite de l'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour suprême des États-Unis, qui qualifie d'illégaux les tribunaux militaires créés par l'Administation Bush pour juger les détenus de Guantanamo. Je suis heureux que la Cour soit parvenue exactement à la même conclusion que notre Assemblée, qui signalait déjà ce fait il y a près de trois ans.

Quiconque est détenu à Guantanamo ou ailleurs sous l'accusation d'avoir commis un délit va devoir être jugé sans retard. Mais il devra s'agir d'un procès équitable, au cours duquel l'accusé jouira de tous les droits et de toutes les sauvegardes que prévoit le droit international et qui existent depuis longtemps dans le système judiciaire des États-Unis, dont les Américains sont fiers à juste titre. Tout autre traitement correspond à une injustice et ne peut que compromettre la lutte contre le terrorisme.

Avec le rapport de l'Assemblée sur les allégations de détentions secrètes, qui a fait cette semaine l'objet d'un débat à Strasbourg, l'arrêt de la Cour suprême vient ajouter son poids aux critiques visant les politiques antiterroristes qui ne respectent pas les droits de l'homme fondamentaux. »

Les États-Unis bénéficient du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, qui rassemble quarante-six Etats.

Lien vers la Résolution 1340 (2003) de l'Assemblée